



LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORTS POUR SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE

Suivez le
guide



à pied



à vélo



en voiture



en car

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de communes du massif du Vercors a pris en charge la compétence mobilité, pour les déplacements à vélo et en covoiturage notamment. Les cars, quant à eux, sont désormais financés et gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes et changent de numérotation dès septembre 2021 !

En devenant acteur de la mobilité à l'échelon local, la Communauté de communes souhaite mieux valoriser tous les modes de transports et inciter à la réduction de la voiture dans les déplacements du quotidien ; sensibiliser tous les publics sur cette thématique ; planifier et amé-

nager de nouvelles infrastructures cyclables ou pour la pratique du covoiturage et rendre plus facile l'accès à l'information concernant les divers modes de transports sur le territoire.

Ce dépliant a donc pour objectif de vous faciliter la vie pour tous vos déplacements, que ce soit pour vous rendre au travail au quotidien ou pour vos loisirs, sur le Plateau et vers l'agglomération grenobloise.

A accrocher sur votre frigo !

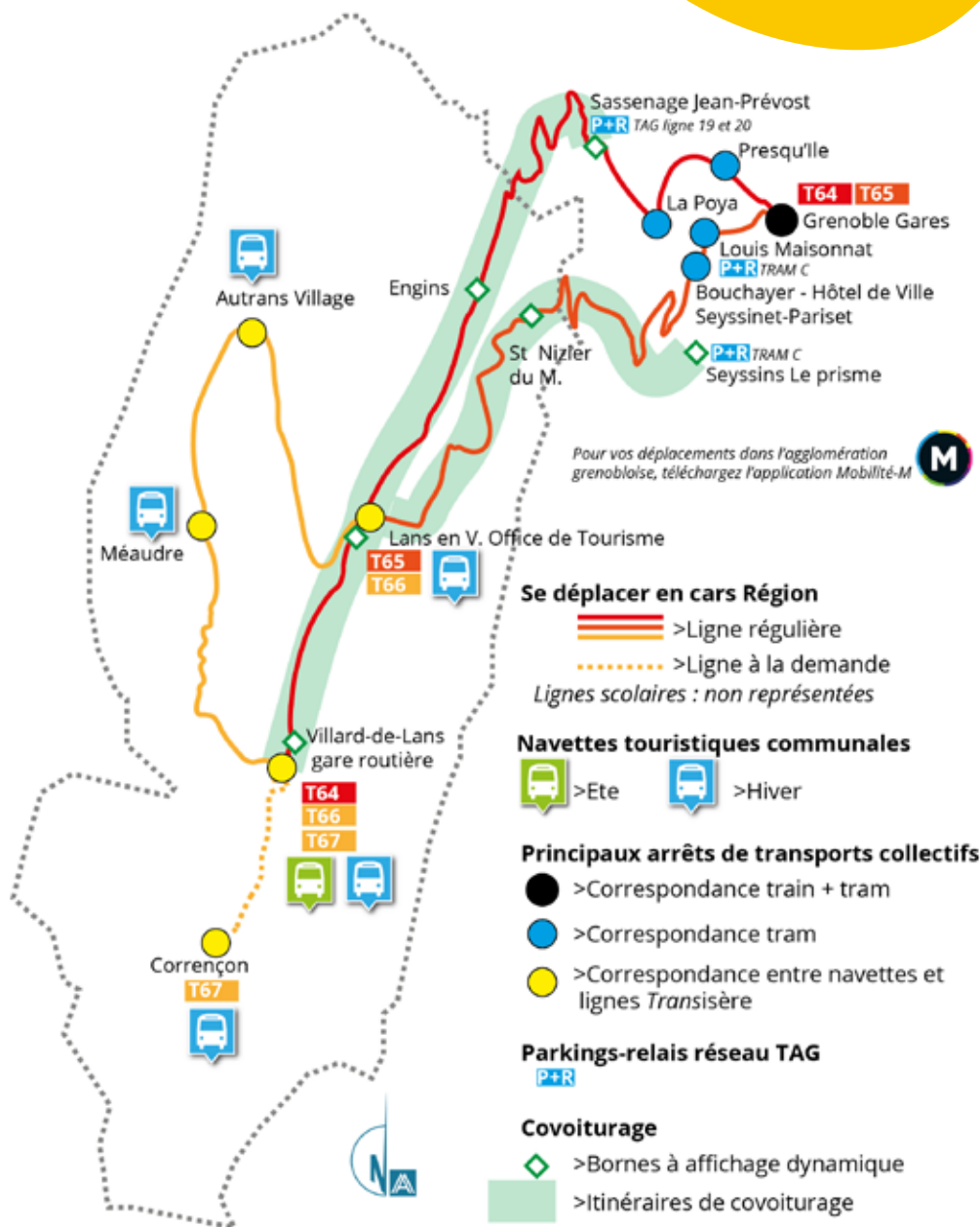


en car



en covoiturage

IMPORTANT : Les lignes de bus sont gérées par la Région à compter de septembre 2021. De fait, elles changent de numérotation (voir carte ci-dessous).





TARIFS

■ Billet à l'unité : **3,40 €**
(valable 1h - Secteur Vercors)

ABONNEMENT ANNUEL 1 ZONE (Vercors) :

- **510 €**, soit **51 €**/mois
- **357 €**, soit **35,7 €**/mois pour le tarif éco*

ABONNEMENT ANNUEL 3 ZONES

(ex. Vercors - Grenoble) :

- **1 037 €**, soit **106 €**/mois
- **822 €**, soit **53 €**/mois pour le tarif éco*

*Jeunes de - de 26 ans ; demandeur d'emploi ;
personnes à faibles ressources ; famille nombreuse ;
demandeur d'asile

Plus d'informations sur les horaires et les tarifs dès septembre 2021 : www.carsisere.auvergnerhonealpes.fr

(Lien actif dès septembre 2021)

POINTS DE VENTE

AGENCE COMMERCIALE

➔ Au guichet car Isère
235, avenue du Général de Gaulle,
Villard-de-Lans

RELAIS VENTE

- ➔ Agence postale communale
Le Village, Méaudre
- ➔ Office de Tourisme intercommunal
Vercors, rue du Cinéma, Autrans
- ➔ Office de Tourisme, 246, avenue Léopold
Fabre, Lans-en-Vercors
- ➔ Tabac-presse, Saint-Nizier-du-Moucherotte



LE SAVIEZ-VOUS ?

● L'employeur (de droit privé ou public) doit obligatoirement prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements de car souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.
Parlez-en à votre employeur !

● Vous pouvez monter à bord des cars scolaires pour vous déplacer, moyennant un titre de transport.
NB : la priorité sera donnée aux scolaires en cas de surcharge.



à pied



à vélo

Pour évoluer en toute sécurité à pied ou à vélo, 55 km de voie douce en revêtement stabilisé renforcé sont à votre disposition sur le territoire des 4 Montagnes.

⚠ La ViaVercors se parcourt avec prudence dans les hameaux et en présence d'autres usagers

Vous pouvez télécharger la carte du parcours de la ViaVercors sur le site via.vercors.fr

via!
vercors





en voiture partagée

« PLUSIEURS FAÇONS DE PARTAGER SON AUTOMOBILE DANS LE VERCORS »



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les bornes à affichage dynamique permettent de faciliter le covoiturage. Il suffit simplement d'appuyer sur le bouton de votre destination qui s'affiche alors sur le panneau pendant 5 minutes la rendant ainsi visible pour le conducteur. C'est simple et c'est gratuit ! (voir carte en page 2)



Mov'ici
le covoiturage du quotidien

Service public régional de mise en relation de covoituteurs gratuit. Il suffit d'inscrire vos trajets et/ou votre besoin.
Coût : indemnisation du conducteur (recommandation : 0,08 € du km).

Inscription : ➔ movici.auvergnernhonealpes.fr



illicov
le covoiturage domicile-travail

Ce service de lignes de covoiturage est simple, flexible et adapté à votre quotidien.

Grâce à l'application, vous êtes libre et vous gardez vos habitudes : vous choisissez votre horaire de covoiturage en 1 clic, à l'avance ou en dernière minute. Votre conducteur se désiste ? Le service garantit votre trajet en fournissant une solution de secours.

➔ illicov.fr



La Communauté de communes expérimente des lignes illicov à partir de septembre 2021. Donnez votre avis durant l'été et votez pour vos futures lignes de covoiturage !

Indemnités financières pour les conducteurs (jusqu'à 150 €/mois) - Covoiturages garantis à l'aller et au retour pour les passagers. Votez pour vos futures lignes ou trouvez la votre sur : ➔ illicov.fr/voter

SE DÉPLACER AUTREMENT, QUELS AVANTAGES ?



C'est moins cher à l'usage

Pour les trajets annuels
Lans-en-Vercors <-> Grenoble

- = 200 € en vélo électrique
- = 510 € en bus
- = 680 € en covoiturage (passager)
- = 1 900 € en voiture, seul à bord

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Vous allez au travail à vélo, en covoiturage ou toute autre mobilité partagée ? Votre employeur peut prendre en charge ces déplacements **jusqu'à 500 €/an** grâce à ce forfait.

➔ www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046



C'est meilleur pour la santé

30
minutes

de vélo ou de marche quotidienne

= **-30%** de risque de maladie

(cardio-vasculaire, cancer, diabète...)
Lorsqu'on utilise les transports en commun, on marche déjà **27 minutes** en moyenne par jour !